

Allergie aux venins d'hyménoptères

Tests d'IgE spécifiques ImmunoCAP™

ThermoFisher
SCIENTIFIC

L'ordre des hyménoptères compte plus de 100 000 espèces connues d'insectes dans le monde¹. Certaines molécules du venin des hyménoptères sont des allergènes potentiels qui peuvent provoquer des réactions allergiques locales et systémiques après une sensibilisation IgE médiée¹. Les piqûres d'hyménoptères sont responsables de 48 % des réactions anaphylactiques sévères touchant les adultes européens et 20 % de celles qui touchent des enfants². En cas d'antécédent de réaction allergique générale après une piqûre d'hyménoptère, des tests d'allergie doivent être réalisés et inclure la détermination des IgE spécifiques dirigées contre le venin/les allergènes moléculaires de venin d'abeille et/ou de guêpe^{1,3,4}.

ImmunoCAP™ Extraits allergéniques

Abeille (i1) + guêpe commune (i3) + guêpe poliste (i77)

Test ImmunoCAP™ Tryptase[#]

ImmunoCAP™ Allergènes moléculaires*

Abeille :

rApi m 1 (i208), rApi m 2 (i214), rApi m 3 (i215), rApi m 5 (i216), rApi m 10 (i217)

Guêpe commune/poliste :

rVes v 1 (i211), rVes v 5 (i209), rPol d 5 (i210)



Positivité pour au moins un allergène moléculaire de l'abeille mais
négativité pour les allergènes moléculaires de la guêpe

Positivité pour au moins un allergène moléculaire de l'abeille et
positivité pour au moins un allergène moléculaire de la guêpe

Positivité pour au moins un allergène moléculaire de la guêpe mais
négativité pour les allergènes moléculaires de l'abeille

Immunothérapie au venin (ITV)

Abeille

Abeille +
guêpe commune/poliste

Guêpe commune/poliste

* L'interprétation des résultats doit tenir compte de l'histoire clinique. # La mesure des taux basaux de tryptase, avant l'ITV, peut aider à évaluer le risque de réaction sévère^{3,4}.

Références : 1. Rueff F, et al. Allergologie select 2023;Vol.7(154-190). 2. Dramburg S, et al. Pediatr Allergy Immunol 2023;34(Suppl 28):e13854. 3. Bilò et al. Allergy 2005;60:1339-1349. 4. Rieger-Ziegler, et al. Int Arch Allergy Immunol 1999;120:166-1685. 5. Rueff F, et al. J Allergy Clin Immunol 2009. 6. Abrams EM. Allergy. Med Clin North Am 2020. 7. Barber D, et al Allergy 2021;00:1-17. 8. Jin C, et al. J Allergy Clin Immunol 2010. 9. Kohler J, et al. J Allergy Clin Immunol 2014. 10. Spillner E, et al. Front Immunol 2014. 11. Jakob T, et al. Curr Allergy Asthma Rep 2020. 12. Blank, S. et al. Allergy 2011; 66:1322-1329. 13. Bohle B, et al. Clin Exp Allergy 2005. **Nom officiel des produits :** ImmunoCAP Allergen i1, Honey bee venom; ImmunoCAP Allergen i3, Common wasp venom (Yellow jacket); ImmunoCAP Allergen i77, European paper wasp venom; ImmunoCAP Allergen i208, Allergen component rApi m 1 Phospholipase A2, Honey bee; ImmunoCAP Allergen i214, Allergen component rApi m 2, Honey bee; ImmunoCAP Allergen i215, Allergen component rApi m 3, Honey bee; ImmunoCAP Allergen i216, Allergen component rApi m 5, Honey bee; ImmunoCAP Allergen i217, Allergen component rApi m 10, Honey bee; ImmunoCAP Allergen i211, Allergen component rVes v 1 Phospholipase A1, Common wasp; ImmunoCAP Allergen i209, Allergen component rVes v 5 Common wasp; ImmunoCAP Allergen i210, Allergen component rPol d 5 European Paper wasp; ImmunoCAP Allergen o214, Allergen component MUXF3 CCD, Bromelain;

Allergène	Description
Extrait allergénique ImmunoCAP	
Abeille (i1) <i>Apis mellifera</i>	
Allergènes moléculaires ImmunoCAP	
Api m 1 (i208) Phospholipase A2	- Allergène majeur et marqueur d'une véritable sensibilisation au venin d'abeille, en faveur du choix d'une ITV au venin d'abeille chez les patients éligibles² - Permet de distinguer une sensibilisation au venin d'abeille d'une sensibilisation au venin de guêpe commune/guêpe poliste²
Api m 2 (i214) Hyaluronidase	- Allergène majeur de l'abeille² - Réactivité croisée limitée avec les autres hyaluronidases Ves v 2 et Pol d 2 en l'absence de CCD^{2,7}
Api m 3 (i215) Phosphatase acide	- Allergène majeur et marqueur d'une véritable sensibilisation au venin d'abeille² - Particulièrement utile chez les patients négatifs pour Api m 1² - Peut être sous-représenté dans les extraits thérapeutiques de venin d'abeille pour l'ITV⁹
Api m 5 (i216) Dipeptidyl peptidase	- Allergène majeur de l'abeille² - Présente une réactivité croisée avec les allergènes de venins de vespides homologues^{2,10}
Api m 10 (i217) Icarapine	- Allergène majeur et marqueur d'une véritable sensibilisation au venin d'abeille² - Particulièrement utile chez les patients négatifs pour Api m 1² - Sous-représenté dans les extraits de venin d'abeille, avec un impact négatif sur les résultats de l'ITV chez les patients allergiques avec une sensibilisation dominante à Api m 10^{11,12}

Allergène	Description
Extrait allergénique ImmunoCAP	
Guêpe commune (i3) <i>Vespula vulgaris</i>	
Allergènes moléculaires ImmunoCAP	
Ves v 1 (i211) Phospholipase A1	- Allergènes majeurs et marqueurs d'une véritable sensibilisation au venin de guêpe⁶ - La sensibilité diagnostique d'une combinaison des allergènes recombinants Ves v 5 et Ves v 1 est très élevée²
Ves v 5 (i209) Antigène 5	- Permettent de distinguer une sensibilisation au venin de vespides d'une sensibilisation au venin d'abeille chez les patients présentant une double sensibilisation² - Ves v 1 et Ves v 5 ont été décrits comme des allergènes de venin pertinents aussi pour les frelons²
Allergène	Description
Extrait allergénique ImmunoCAP	
Guêpe poliste (i77) <i>Polistes dominula</i>	
Allergène moléculaire ImmunoCAP	
Pol d 5 (i210) Antigène 5	Allergène majeur et marqueur d'une véritable sensibilisation aux venins de vespides, en particulier de la guêpe poliste^{2,13}

Remarque : L'allergène moléculaire CCD carbohydrate determinant **MUXF3** (o214) est disponible pour clarifier une double positivité due à des réactions croisées entre CCD. Les allergènes moléculaires recombinants de venin d'insecte ne contiennent pas de CCD.

 Pour en savoir plus : thermofisher.com/allergencomponents

Lire attentivement les instructions figurant sur l'étiquetage et/ou dans la notice d'utilisation du réactif (disponible sur le site www.dfu.phadia.com).
Pris en charge par l'assurance maladie. © 2025 Thermo Fisher Scientific Inc. Tous droits réservés. Toutes les marques sont la propriété de Thermo Fisher Scientific et de ses filiales, sauf indication contraire. Fabricant légal : Phadia AB (membre de Thermo Fisher Scientific).
453351.AL.EU3.FR.V1.25 IDDALL356_03-2025